

Appel à projets 2019

La biodiversité, atout de vos territoires

Cahier des charges

ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET BIODIVERSITÉ

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou

Le Département, partenaire de vos démarches environnementales

Depuis 1989, le Département de Maine-et-Loire mène une politique de préservation, de restauration, de gestion et de valorisation de ses milieux naturels. Les actions sont organisées autour d'un plan départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) engagé par l'Assemblée depuis 2010 et renouvelé pour la période 2017-2021. Le présent dispositif d'appel à projets, qui vient en complément du régime d'aides applicable sur les sites identifiés à enjeux ENS, fait partie des nouveaux outils du plan retenu pour impulser une dynamique en Maine-et-Loire et soutenir des projets interdisciplinaires et innovants d'ampleur départementale..



Conditions générales d'éligibilité

Les dossiers de candidature peuvent être déposés par des associations, des communes, des EPCI, des syndicats mixtes, des établissements d'enseignement et de recherche, des offices du tourisme, des structures privées et des établissements publics. Chaque porteur de projet ne pourra présenter qu'un dossier au titre de cet appel à projets. Sa candidature s'appuiera obligatoirement sur le formulaire type, accessible sur le site du Département de Maine-et-Loire. Les projets devront être en lien avec les sites à enjeux ENS.

La Commission de l'environnement et du cadre de vie choisira les projets dans la limite des budgets alloués et de manière à constituer un programme d'actions cohérent, diversifié dans les approches et dans un souci de bonne répartition sur l'ensemble du territoire départemental. Chaque projet retenu fera l'objet d'un conventionnement avec le Département, précisant les engagements des deux parties.

Calendrier

Lancement de la consultation **le 27 mars 2019**

Date limite de dépôt des dossiers **le 28 juin 2019**

Notification aux porteurs de projets retenus

2^{ème} quinzaine d'octobre 2019

RENSEIGNEMENTS

Direction ingénierie, tourisme et
environnement

Service environnement et paysages

Tél. : 02 41 81 49 49

Courrier : ens.anjou@maine-et-loire.fr



➤ Contexte

Les activités de pleine nature se développent fortement depuis plusieurs années. L'accroissement de cette offre sur le département reflète bien l'attractivité des milieux naturels comme support de loisirs. Phénomène générant aujourd'hui une véritable économie avec l'essor du « tourisme vert », cette diversité d'activités peut néanmoins être une source de nuisance pour la biodiversité.

Ce volet de l'appel à projet porte sur le soutien de projets permettant de faire un lien plus étroit entre la biodiversité et les activités de pleine nature. L'enjeu est donc de soutenir des démarches variées permettant de concilier la préservation de la biodiversité et son utilisation comme support d'activités de plein air.

Les activités concernées peuvent être, à titre d'exemple (liste non exhaustive) :

- Sites de loisirs à caractère naturel ou semi-naturel : étangs, hippodromes, golfs, accrobranches, etc.
- Sports de pleine nature utilisant les milieux naturels comme support : Escalade, activités nautiques non motorisées (canoë, paddle, voile, kitesurf, etc.), plongée, spéléologie, vélo loisir, VTT, équitation, activités pédestre (randonnées, course d'orientation, running, trail...), etc.
- Manifestations ponctuelles organisées sur les milieux naturels,
- Activités utilisant les ressources naturelles des écosystèmes : chasse, pêche, etc.

➤ Objectifs

À travers cette démarche, le Département souhaite accompagner des projets portant sur l'intégration et la préservation de la biodiversité dans les activités de pleine nature, en soutenant des initiatives innovantes et structurantes à l'échelle des territoires. Il s'agira de conduire des actions pouvant porter sur la connaissance, la gestion, la restauration, la médiation ou bien encore la valorisation et la sensibilisation à l'environnement.

À titre d'exemple, les projets pourront intégrer un large panel d'intervention :

Connaissance : Développement d'outils (mutualisation des données, approche écologique et/ou socio-économique en vue d'une meilleure intégration de l'activité sur les milieux naturels), de programmes (expérimentations, développement de solutions techniques...) ou d'études (inventaires faune, flore et habitats, sensibilité des milieux utilisés et caractérisation des zones à enjeux), etc.

Gestion / Protection / Restauration : Programmes de protection, d'entretien des milieux (gestion différenciée, pâturage...), actions de préservation d'espèces animales ou végétales, réalisation de plan de gestion, notices et chartes sur les pratiques favorables ou à éviter en fonction des sensibilités écologiques, restauration écologique, réalisation d'aménagements spécifiques contribuant à la préservation de la biodiversité, etc.

Valorisation / Médiation : Réalisation de plans de valorisation du patrimoine naturel au travers de l'activité, mise en place d'aménagements pédagogiques en faveur de la découverte des milieux (plateformes, observatoires, équipements pédagogiques, etc.), démarches de sensibilisation auprès des pratiquants et mobilisation de la filière, formation sur la prise en compte de la biodiversité au sein de l'activité, développement d'initiatives partagées en faveur de la biodiversité, mise en place de partenariats avec des structures spécialisées, etc.

➤ Quels critères de recevabilité ?

Le Département soutiendra les projets :

- Mettant en place **une gouvernance sous forme de comité de pilotage**, qui se réunira au moins une fois par an, et qui regroupera, outre le Département, l'ensemble des acteurs concernés,
- **Prenant appui sur un ou plusieurs sites à enjeux ENS**, avec possibilité d'aller au-delà dès lors que le projet le justifie,
- Étant **en cohérence avec la charte ENS** départementale, les plans de gestion et de conservation en cours,
- Faisant l'objet **d'un bilan intermédiaire d'évaluation technique et financier** en fin de chaque année et d'un bilan final en fin de programme.

Ne seront pas pris en compte dans le cadre de cette consultation :

- Projets visant à promouvoir des pratiques sans lien étroit avec la préservation de la biodiversité et/ou à vocation uniquement économique
- Etudes réglementaires (étude d'impact, étude d'incidence Natura 2000, etc.)
- Etudes techniques ou socio-économiques dans le cadre d'un projet d'aménagement impactant la biodiversité et/ou dans le cadre de mesures compensatoires
- Activités motorisées en milieu naturel
- Projets concernant uniquement le développement durable (déchets, énergies renouvelables, etc.)
- Animations nature (démarche pouvant être prise en compte dans le cadre de l'Appel à projets lancé simultanément sur « Les ENS, supports pédagogiques »)

➤ Quels critères de sélection ?

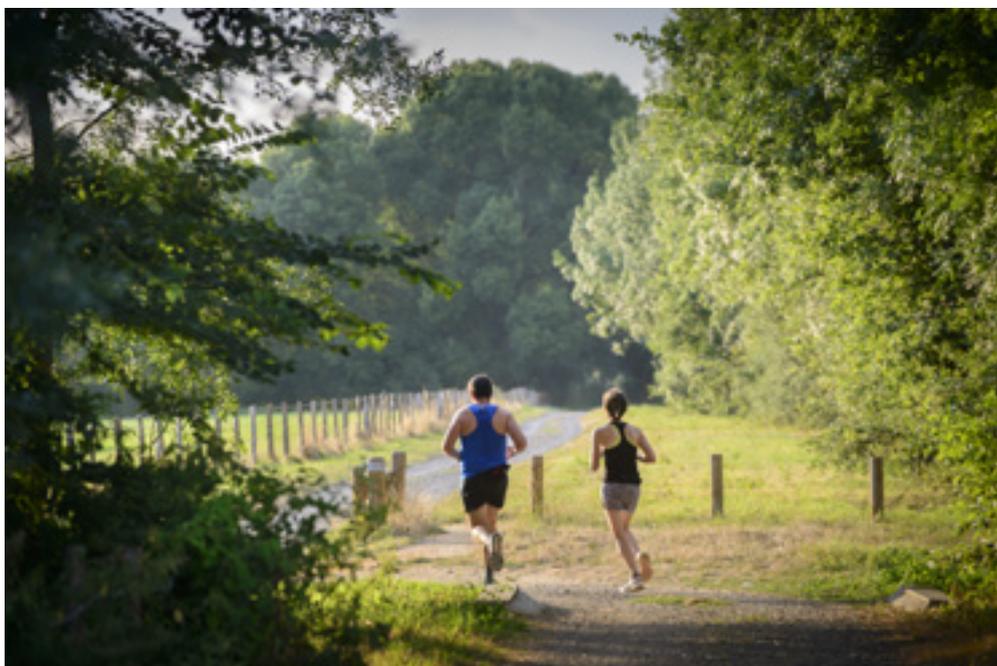
La Commission de l'environnement et du cadre de vie du Département évaluera et validera les projets dans un souci de bonne représentativité des territoires et au regard des critères suivant :

- Cohérence du budget et recherche de cofinancier,
- Développement de partenariats avec les acteurs du territoire et intégration dans la dynamique locale,
- Intégration dans un plan d'actions avec réalisations concrètes et reproductibles sur d'autres territoires,
- Caractère innovant de la démarche et possibilité de pérenniser les actions à terme,
- Diffusion auprès des publics concernés et valorisation des résultats obtenus

➤ Niveaux d'aides possibles et prestations éligibles

Les projets pourront être financés au taux maximum de **60 %**, dans la limite de **50 000 €** d'aide par projet. Le Département pourra soutenir des coûts liés aux temps d'animation, de coordination, de rédaction, à l'achat de matériels techniques nécessaires à la mise en œuvre, à des aménagements, des travaux, des outils de communication et de sensibilisation...

Les projets présentés pourront être annuels ou pluriannuels, mais sans excéder 2021, limite de la durée du plan départemental ENS.



➤ Comment répondre ?

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur www.maine-et-loire/appels-a-projets

Ils doivent être déposés complets à l'adresse suivante :

M. le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire
DGAT – Direction ingénierie, tourisme et environnement
Département de Maine-et-Loire - CS 94104 - 49941 Angers Cedex 9

Ou par courriel (avec demande d'avis de lecture) :
ens.anjou@maine-et-loire.fr

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

Les 89 sites à enjeux ENS du département de Maine-et-Loire



Suivez-nous!



maine_et_loire



Departement49



CS 94104 - 49 941 Angers Cedex 9